

DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

**CERTIFICAT D'AGRÉMENT
D'UN MODÈLE DE COLIS****F/380/B(U)F-96 (Dn)
page 1/3**

L'Autorité compétente française,

Vu le décret n°2007-1557 modifié du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment son article 62 ;

Vu le certificat précédemment délivré sous la référence F/380/B(U)F-96 (Cm) ;

Vu la demande présentée par la société **TN International** par la lettre CEX-17-00186360-023 du 06 mars 2017 ;

Vu le dossier de sûreté TN International DOS-07-00082757 Rév. 10 du 03 mars 2017 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 14 mars 2018 au 29 mars 2018,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **MX6** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice n et :

- chargé :

- d'au maximum 10 assemblages de crayons combustibles à base d'oxyde d'uranium ou d'uranium gadoliné ou d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium (MOX) (ou une combinaison quelconque des trois) neufs de type REB 8x8, dans le panier de type AA-440, tels que décrits en annexe 4 à l'indice n ;
- d'au maximum 6 assemblages de crayons combustibles à base d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium (MOX) neufs de type REP 15x15, dans le panier de type AA-414, tels que décrits en annexe 5 à l'indice n ;
- d'au maximum 6 assemblages de crayons combustibles à base d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium (MOX) neufs de type REP 17x17, dans le panier de type AA-414, tels que décrits en annexe 6 à l'indice n ;

est conforme en tant que modèle de colis de type B(U) chargé de matières fissiles ;

- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que modèle de colis de type B(U) ;

aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- Règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, collection normes de sûreté, n°SSR-6, édition de 2012 ;

- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;

- Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;
- Code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD) ;
- Arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, division 411 du règlement annexé (arrêté RSN).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le **31 mars 2023**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2018-013009**.

Montrouge, le 19 Avril 2018

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,
le Directeur du transport et des sources**

Signé

Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission et modifications apportées	Autorité	Cote du certificat	Indice de révision								
					Corps	t	0	1	2	3	4	5	6
20/12/02	31/12/07	Nouvel agrément	DGSNR	F/380/B(U)F-96	Aa	-	a	a	a	-	-	-	-
21/05/03	31/12/07	Extension aux contenus n° 1 et 2	DGSNR	F/380/B(U)F-96	Ab	-	b	b	b	-	-	-	-
05/01/05	31/12/07	Extension au contenu n° 2	DGSNR	F/380/B(U)F-96	Ac	-	c	b	c	-	-	-	-
09/08/05	31/12/07	Extension au contenu n° 1	DGSNR	F/380/B(U)F-96	Ad	-	d	c	-	-	-	-	-
20/01/06	31/12/07	Nouveau contenu n°3	DGSNR	F/380/B(U)F-96	Ae	-	e	-	-	e	-	-	-
23/03/06	31/12/07	Extension au contenu n°3	DGSNR	F/380/B(U)F-96	Af	-	f	-	-	f	-	-	-
26/02/07	31/12/07	Extension au contenu n°1	ASN	F/380/B(U)F-96	Ag	-	g	g	-	-	-	-	-
31/05/07	31/12/07	Nouveau contenu n°4	ASN	F/380/B(U)F-96	Ah	-	h	-	-	-	h	-	-
03/01/08	03/01/10	Arrangement spécial	ASN	F/787/X	-	-	x	x	x	-	-	-	-
11/12/09	11/12/12	Prorogation des contenus n°1, 2 et 4	ASN	F/380/B(U)F-96	Bi	-	i	i	i	-	i	-	-
20/10/10	11/12/12	Extension à l'emballage et au contenu n°4	ASN	F/380/B(U)F-96	Bj	-	j	i	i	-	j	-	-
19/12/12	11/12/17	Prorogation des contenus n°1, 2 et 4 Nouveau contenu n°5	ASN	F/380/B(U)F-96	Ck	-	k	k	k	-	k	k	-
10/10/13	11/12/17	Extension au contenu n°5	ASN	F/380/B(U)F-96	Cl	-	l	-	-	-	-	l	-
25/08/16	11/12/17	Extension au contenu n°5 Nouveau contenu n°6	ASN	F/380/B(U)F-96	Cm	-	m	-	-	-	-	m	m
19/04/18	31/03/23	Prorogation des contenus n°4, 5 et 6	ASN	F/380/B(U)F-96	Dn	-	n	-	-	-	n	n	n